

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE D'AMOS**

**ORDRE DU JOUR DU 4 NOVEMBRE 2024**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024;
- 3.1 1<sup>re</sup> période réservée à l'assistance;
4. Administration générale :
  - 4.1 Adjudication du contrat pour la fourniture des végétaux requis pour l'aménagement des espaces verts 2025;
  - 4.2 Désignation de M. Mario Bédard à la Commission de dynamisation du centre-ville d'Amos;
  - 4.3 Autorisation de signer une entente avec l'Académie des Forestiers;
  - 4.4 Autorisation de signer une entente spécifique avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);
  - 4.5 Adjudication d'un contrat à l'entreprise Carrosserie du Parc Inc. pour la réfection des cloches du Circuit du patrimoine religieux;
  - 4.6 Engagement d'une agente de bureau – Mme Sylvie Raboni;
  - 4.7 Engagement d'un préposé à la balance – M. Julien Viens;
  - 4.8 Engagement d'un chauffeur de camion – M. Richard Marcoux;
  - 4.9 Engagement d'un opérateur à l'aéroport – Classe A – M. Stéphan Arcand;
  - 4.10 Engagement d'un contremaître des équipements récréatifs – M. Jean-François Godbout;
  - 4.11 Dépôt des états financiers comparatifs au 30 septembre 2024 et des états financiers prévisionnels au 31 décembre 2024;
  - 4.12 Autorisation de signer des ententes de contribution financière avec différentes entreprises dans le cadre du règlement n° VA-1156 programme d'aide financière au développement économique;
  - 4.13 Engagement d'un technicien en informatique – M. Maxime Murray;
  - 4.14 Adjudication des contrats d'approvisionnement d'essence, de produits pétroliers et de carburant d'aviation pour l'année 2025;
5. Procédures :
  - 5.1 Adoption du règlement n° VA-1302 concernant la création de la Commission de dynamisation du centre-ville d'Amos;
  - 5.2 Adoption du second projet de règlement n° VA-1300 modifiant le règlement de zonage n° VA-964;
  - 5.3 Avis de motion et projet de règlement n° VA-1303 décrétant des travaux pour la construction d'un entrepôt regroupé et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés
6. Dons et subventions :
  - 6.1
7. Informations publiques;
  - 7.1 Félicitations à la Bijouterie Rich'Or – Bijoutier de l'année;
8. Période réservée à l'assistance;
9. Levée de la séance.